

Image not found or type unknown



Notification de licenciement économique

Par **ninik**, le **15/09/2009** à **13:53**

Bonjour,

Peut-on recevoir la notification de licenciement avant la signature de la CRP ?

J'ai jusqu'au 22 septembre 2009 pour adhérer à la CRP, cependant j'ai déjà reçu la lettre de notification de licenciement me dispensant de mes 2 mois de préavis.

Est-ce normale ? il y a t'il un texte de loi qui condamne cela ?

Juju